

## Editorial

**A**u niveau national, l'année scolaire dernière a vu plusieurs accidents graves dans le transport scolaire ou les déplacements avec des jeunes.

Tout le monde semble s'être mobilisés pour comprendre et agir afin que « cela ne se reproduise plus » ! Il est bon de modifier la législation pour améliorer la sécurité, mais rien ne remplacera le comportement raisonnable de tous les acteurs

Quant aux jeunes eux-mêmes, ils doivent intégrer dans leur attitude que

### la sécurité, c'est pas jouer !

On n'a pas plusieurs vies comme dans les jeux vidéos. Après le « Game Over » du choc avec une voiture, il n'est pas possible de relancer l'ordinateur ou la console pour corriger l'erreur fatale et continuer son chemin.

Depuis plus de 40 ans, l'Adateep et les Adateep ne cessent d'agir pour améliorer la qualité et la sécurité dans les transports de jeunes. On n'y trouve pratiquement plus « les cars poubelles » évoqués dans une émission de France 5. Conseils généraux et transporteurs jouent le jeu, même si tout n'est pas parfait.

Les statistiques des accidents de jeunes montrent que le déplacement en car est le moyen le plus sûr pour se rendre de son domicile à l'école ; il n'en demeure pas moins que le handicap ou la mort d'un jeune est insupportable.

Nous devons tous nous en préoccuper.

Narbonne le 6 septembre 2007  
Michèle MORGANTI

## La ceinture de sécurité

Les accidents dont l'éditorial se fait l'écho ont été largement médiatisés. Accidents à Challans en Vendée le 22 septembre 2006, à Noyelles sur Escaut dans le Nord le 9 février 2007, à Angliers dans la Vienne le 14 mars 2007. Chacun a eu sa part de victimes jusqu'à un décès pour le dernier d'entre eux.

Avec les moyens modernes de communication, on a vu fleurir des sites sur Internet où chacun pouvait apporter son sentiment, son expérience, sa réflexion. L'accent a été plusieurs fois porté sur la présence ou l'absence de ceinture de sécurité dans les cars.

### Quelle est la réalité de la législation à l'aube de l'année 2008 ?

#### Dans les transports en commun.

Equipement en ceinture de sécurité des véhicules à la construction :

Pour les gros modèles (+ de 23 places) :

- Nouveaux modèles équipés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1997
- Anciens modèles équipés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999

Pour les petits modèles :

- Nouveaux modèles équipés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999
- Anciens modèles équipés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Notez qu'il s'agit là de véhicules neufs, sortis des usines aux dates indiquées. En effet, les véhicules en circulation avant ces dates ne peuvent pas être équipés de ceintures de sécurité car leur conception, notamment la résistance du plancher, ne le permet pas.

Depuis le 9 juillet 2003, si le véhicule de transport en commun est muni de ceinture de sécurité, il est obligatoire de les boucler.

Quelques restrictions permettent de ne pas le faire si la corpulence ne le permet pas ; c'est le cas des enfants de moins de dix ans en particulier.

Les véhicules de transport en commun sont vérifiés tous les six mois. S'ils accèdent aux règles établies, ils peuvent continuer à circuler ; la présence de ceintures de sécurité n'est pas un motif de rejet si le véhicule a été conçu avant les dates précisées au-dessus.

#### Dans les véhicules particuliers

Une règle que beaucoup ignorent permettait de placer deux enfants de moins de dix ans sur une place pour adulte (pas plus de dix enfants... !!!). Un véhicule conçu pour huit personnes pouvait transporter 10 enfants de moins de dix ans et 2 autres personnes en plus du conducteur.

Sans aller jusqu'à ces extrémités, le transport scolaire, comme les familles nombreuses bénéficiaient de cette possibilité dérogeant ainsi aux règles générales concernant le port de la ceinture de sécurité et des systèmes de retenue homologués (sièges, rehausseurs...).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2008**, il en sera fini de cette possibilité ; dans tous les véhicules équipés de ceintures de sécurité.

Les véhicules devront en outre être munis de systèmes homologués pour les enfants de moins de 10 ans. ►

## La ceinture de sécurité

### Les sanctions

#### Pour les transports en commun :

Chaque personne, passager ou conducteur, est responsable de sa ceinture (135 € d'amende).

Le conducteur perdra en outre 3 points sur son permis pour le non port de sa ceinture de sécurité.

#### Pour les véhicules particuliers :

Chaque personne adulte est responsable de sa ceinture (135 € d'amende).

Le conducteur perdra en outre 3 points sur son permis pour le non port de sa ceinture de sécurité.

Le conducteur est également responsable (et paiera l'amende) si un mineur de 18 ans n'a pas bouclé sa propre ceinture.

### L'utilité des ceintures

Dans les véhicules particuliers, il est facile de se souvenir des campagnes de la sécurité routière. L'éjection à l'intérieur du véhicule comme à l'extérieur est souvent mortelle et, en tout cas, engendre des blessures extrêmement graves, notamment en cas de choc avant.

Pour les transports en commun, il s'agit également d'éviter l'éjection intérieure ou extérieure, mais également l'entassement. Le type d'accident qui engendre le plus de victimes, outre le contact avec un poids lourd, est le risque de retournement ou de glissement sur le côté. Les passagers sont alors éjectés ou bloqués sous le poids des autres passagers qui s'entassent sur eux.

Dans les véhicules de transport en commun comme dans les véhicules particuliers,

*la ceinture de sécurité peut  
sauver des vies,  
encore faut-il prendre l'habitude  
de la boucler !*



**D'autres renseignements sur  
[www.adateep-aude.com](http://www.adateep-aude.com)**

## Les activités en 2006

*En 2006, ce sont près de 2000 élèves qui ont bénéficié des interventions de l'ADATEEP de l'Aude dans leur établissement scolaire, de la maternelle au lycée.*

Evidemment, pour chaque niveau les messages et la méthode pédagogique ne sont pas les mêmes.

Pour les petits, c'est autour du jeu que l'on appréhende le car, les messages sécuritaires sont plutôt adressés aux adultes, enseignants et assistantes de maternelle. Les exercices dans un car ne sont pas obligatoires et, lorsqu'un véhicule est à notre disposition, il est vécu comme une récompense de l'attention portée aux explications de l'animatrice.

Au cours moyen et en sixième, les consignes sont données aux enfants : sécurité, respect de l'autre et du matériel, contraintes et obligations des enfants et du conducteur. Les adultes sont également mis à contribution ; ils peuvent quelquefois accompagner une sortie scolaire, alors, quel est leur rôle, où doivent-ils s'asseoir pour que le voyage se passe au mieux ?

Pour les très grands, il ne s'agit pas seulement de penser à la sécurité dans les transports en commun, mais également de réfléchir sur leur comportement, sur l'utilité de tels transports : environnement, pollution...

Les interventions que nous avons menées auprès des jeunes ont été initiées par les établissements eux-mêmes, c'est le cas pour les écoles primaires d'Ornaisons ou de Palaja et pour les collèges de Cependu – nous y intervenons tous les ans – ou de Sigean.

Les collectivités territoriales nous sollicitent lorsqu'elles organisent des journées sur la sécurité. Cela a été le cas à Limoux où l'ADATEEP est intervenue dans les trois établissements secondaires de la ville et à Pennautier.

Nous avons également mené des actions auprès des nouveaux enseignants à l'IUFM de Carcassonne où, dans le cadre de deux journées de formation sur les sorties scolaires, nous avons pu sensibiliser les Professeurs des Ecoles stagiaires à la sécurité et à leur responsabilité lorsqu'ils accompagnent des élèves.

Nous avons participé à la journée des correspondants sécurité des établissements secondaires pour présenter ce que nous pouvons apporter auprès des élèves.

Dans le cadre du BETECS, le bureau d'étude de l'ANATEEP, le Conseil Général de l'Aude a organisé 3 journées de formation de conducteurs à la prévention des conflits avec les jeunes. Elles faisaient suite à 6 journées effectuées l'année précédente à Carcassonne.

Le lancement de la campagne 2006 intitulée « *Dans l'angle mort, t'es mort !* » a eu lieu à Montredon des Corbières. Elle a donné lieu à une petite conférence de presse (articles dans l'Indépendant et le Midi Libre) ; Radio Narbonne Méditerranée avait effectué une interview téléphonique. Des exercices avec les élèves de l'école primaire ont été appréciés des participants et des spectateurs. Le maire de Montredon, Bernard GÉA, nous a présenté à cette occasion le nouvel arrêt de bus de la commune (voir interview en page 4).

L'ADATEEP est également présente dans les autres associations liées à l'ANATEEP. Elle a participé à la création de l'ADATEEP de Haute Garonne en mars à Tournefeuille, à l'assemblée générale de l'ARTEJ en avril à Nîmes (voir article page suivante) et à l'assemblée générale de l'ANATEEP en mai à Nîmes. Elle participe activement à la commission éducation de l'ANATEEP dont la réunion plénière a lieu en novembre à Paris.

Le Conseil Général de l'Aude, en versant une subvention à l'association, nous permet de couvrir les frais de fonctionnement et de déplacement.

Nous entretenons également d'excellentes relations avec les transporteurs qui mettent à notre disposition un véhicule et son conducteur chaque fois que nécessaire. En 2006, les entreprises Agglo Bus, Grocelle, Rubio et Trans Aude (maintenant Kéolys Aude) nous ont bien aidés dans notre démarche.

## Régional



L'assemblée générale de l'Association Régionale pour le

Transport Educatif des Jeunes (ARTEJ) du Languedoc Roussillon a eu lieu le 29 mars 2007 dans les locaux du Conseil Régional à Montpellier. Monsieur Max LEVITA, vice président du Conseil Régional en charge de l'enseignement a reçu chaleureusement l'association.

Cette réunion a donné l'occasion au secrétaire général de s'élever contre l'ambiance générale tendant à dévaloriser le transport scolaire en France. Il est vrai que tout n'est pas parfait, qu'il y a encore beaucoup à demander pour sécuriser encore ce service public ; mais on est à cent lieues des « cars poubelles » que l'on nous martèle dans les media (voir enquête ci-contre).

Trois conseils généraux - des responsables du service transport - étaient représentés, dont celui de l'Aude. Ils ont échangé sur l'avancement de leur réflexion concernant l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des services de transport départementaux. Les échéances sont proches et les dépenses envisagées paraissent énormes. Il leur faudra donc prévoir des priorités. Un séminaire organisé par l'ANATEEP avait eu lieu sur ce thème en janvier 2007 à Paris.

Dans la matinée qui a précédé cette assemblée générale, Michèle MORGANTI, présidente de l'ADATEEP de l'Aude, a présenté aux membres des ADATEEP des autres départements de la région une séquence avec des enfants de maternelle dans une école de Montpellier.

Ils doivent connaître ce qui est dangereux et suivre les consignes que donne l'accompagnatrice, enseignante ou aide maternelle. En cas d'incident majeur, il leur faudra quitter le véhicule rapidement. Alors, sous forme de jeu, ils font le « petit train » sous le préau.

D'autres renseignements sur :

[www.adateep-aude.com/artej/](http://www.adateep-aude.com/artej/)

## National

### Campagne nationale d'éducation à la sécurité



L'ADATEEP de l'Aude s'associe pleinement à la 21<sup>ème</sup> campagne d'éducation à la sécurité de l'ANATEEP. Ensemble, ils rappellent aux jeunes que leur sécurité

dépend aussi de leur comportement.

On ne joue pas avec le danger.

Ils doivent éviter de se mettre en situation à risques, tant dans le car qu'à l'extérieur, à la descente ou la montée.

Les conditions dans lesquelles se sont déroulés les derniers accidents graves le montrent : en traversant devant le car, en courant à côté pour

le rattraper, debout à l'avant du véhicule, ou assis mais la ceinture de sécurité non attachée.

Tous ces exemples montrent qu'il n'y a pas de fatalité dans les accidents. Ils sont le résultat d'une somme de facteurs propices qui débouche sur la tragédie.

Le comportement du passager est un de ces facteurs. En adoptant un comportement responsable, en cas d'accident, l'enfant peut éviter le pire.

Les actions de prévention, de formation et d'éducation à la sécurité sont plus que jamais nécessaires afin de développer une conscience du risque chez les jeunes :

**la sécurité,  
c'est pas jouer !**



L'assemblée générale de l'ANATEEP s'est

tenue cette année en Normandie, à Hérouville Saint Clair.

Un des thèmes de réflexion a été la place que peuvent prendre les associations régionales (ARTEJ) et les actions qu'elles peuvent mener. Celle du Languedoc Roussillon est l'une des plus actives. Son secrétaire général a expliqué son fonctionnement, pour l'instant orienté principalement de manière interdépartementale, ses participations aux différentes rencontres régionales sur la sécurité et le transport de jeunes et la production, avec l'Adéc du Gard, d'un document sur la sécurité routière et alimentaire dans les voyages éducatifs.

Comme beaucoup d'associations, l'ANATEEP est prudente sur les propositions faites par le gouvernement après les élections de mars dernier. Il ne faudrait pas qu'il s'agisse d'un double langage comme connu par le passé à savoir un affichage officiel de soutien au monde associatif d'une part et un désengagement en pratique d'autre part.

Le guide sur l'aménagement des points d'arrêt, rédigé avec le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux,

les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques) est terminé, sa parution est prévue pour la fin de l'année.

L'assemblée générale de l'ANATEEP aura lieu en 2008 dans notre région, à Montpellier.

## Enquête

Les transports en autocar sont très sûrs. Une enquête de 1998 montre que si l'on rapporte le nombre de tués dans les autocars (13) à celui des voyageurs par kilomètre, on obtient un taux de 0,4 tué/milliard de voyageur-km.

On peut comparer ce taux à celui obtenu dans d'autres modes : transport aérien : 0,33 ; transport ferroviaire : 0,55 et transport routier (véhicule léger) : 9,0.

Il est évident que ce taux, très faible, peut facilement se modifier d'une année sur l'autre. Toutefois, sur une longue durée, il demeure assez stable et les résultats de l'enquête, bien que réalisée il y a bientôt 20 ans, sont toujours d'actualité.

## Interview : Bernard GÉA

*Lors du lancement de la campagne nationale 2006/2007, Bernard GÉA, maire de la commune de MONTREDON DES CORBIÈRES nous accueillait. Il nous a parlé de la mise en place d'un point d'arrêt sécurisé pour le transport scolaire des élèves du village. Nous avons souhaité nous rendre compte du travail réalisé.*

**ADATEEP de l'Aude :** Comment la municipalité a-t-elle envisagé l'idée de modifier l'emplacement du point d'arrêt qui existait déjà dans le village ?

**Bernard GÉA :** Nous avons connu plusieurs étapes. Tout d'abord la question de la sécurité au point d'arrêt existant s'est posée de façon cruciale.



En effet, l'endroit où s'arrêtait le car

était devenu un lieu très fréquenté dans la mesure où des commerces se sont installés à proximité.

Ensuite, nous avons entrepris une série de travaux de voirie importants dans le village. Ils ont conduit, à un moment donné, à un réel problème de sécurité.

Nous avons proposé que pendant la durée de ces travaux de voirie le point d'arrêt soit modifié et déplacé près de la salle des associations ; ce qui a été accepté.

Cet endroit s'est avéré avoir de telles qualités qu'il a paru difficile de faire machine arrière à la fin des travaux et que la municipalité a décidé de le pérenniser.

**AA :** Ce changement a-t-il été au goût de tout le monde ? Avez-vous eu des oppositions à ce projet ?

**BG :** Il est vrai qu'on ne change pas les habitudes de la population comme ça. Ce que les opposants ont mis en avant, c'est la distance de cet arrêt de bus par rapport au centre du bourg.

Dans nos villages du midi, avec leurs rues étroites, repliés sur eux-mêmes pour faire front au vent et à la chaleur, il est parfois difficile de concilier à la fois sécurité, efficacité et proximité pour le transport scolaire. Il faut relativiser le problème de la distance ; nous sommes à 300 mètres du centre du village, peut-être moins.

Nous avons donc fait le choix d'une implantation à l'extérieur du bourg et nous avons eu à essuyer des protestations fortes, voire des pétitions. Certains ont joué sur toutes les cordes, y compris sur le champ politique, voyant là un argument fort contre la municipalité.

Il est important que les élus que nous sommes soient responsables, notamment en matière de sécurité. Et être responsable, ce n'est pas toujours d'aller dans le sens de l'opinion de ceux qui s'expriment le plus fort. Ce choix, nous l'avons assumé avec une volonté politique affirmée.

L'aménagement de cet espace répond à une volonté de la municipalité de faire de cet endroit un lieu de vie. Nous y avons créé la « Maison des Associations » où se regroupent aussi bien la bibliothèque municipale que la MJC, le club du troisième âge, celui de belote, de danse, la chorale... et j'en oublie certainement.

**AA :** Parlons de ces déplacements ; la sécurité du point d'arrêt n'est-elle pas annihilée par les dangers courus pour s'y rendre ?

**BG :** Bien sûr, ce souci ne nous a pas échappé. Tout d'abord, la distance accrue pour certains est compensée par des distances plus courtes pour d'autres. Ensuite nous avons aménagé un cheminement piéton intégral depuis le village jusqu'à cet espace. Le cheminement est balisé et éclairé de façon à ce qu'il y ait une sécurité maximum. Ainsi, la sécurité des jeunes au moment de la montée ou de la descente du car s'accompagne d'un déplacement sur un parcours souvent plus sûr que dans le village lui-même.

**AA :** Ce nouveau point d'arrêt, comment est-il aménagé ?

**BG :** Il est intégré dans l'aménagement autour de l'espace de vie qu'est la maison des associations et aménagé autour de l'idée de sécurité maximum lors de la montée ou de la descente des élèves. Le car suit un parcours particulier, indépendant de

celui des voitures. A l'arrêt aucun véhicule ne peut le croiser ou le doubler ; cela permet d'éviter l'accident stupide et grave que l'on connaît trop bien. Mais on a fait plus. Lors de l'attente, les jeunes sont protégés des petites intempéries sous le hall de la maison des associations. Et enfin, lorsque le temps est trop rude, ils ont la possibilité de se mettre à l'abri à l'intérieur du bâtiment lui-même.

**AA :** Il faut donc un employé municipal à ce moment-là.

**BG :** Pas du tout ! A chaque rentrée scolaire, on demande aux élèves de terminale si quelqu'un veut bien se charger de la clé de la salle et gérer cet espace. Jusque là, ça fonctionne fort bien ; les jeunes se prennent en responsabilité et on n'a à déplorer aucune dégradation ou autre. Il est évident que de temps en temps nous y passons, mais très discrètement parce que tout se passe bien.

**AA :** Je pense au nouveau lotissement, près du stade, il me paraît loin de l'espace dont nous parlons. Que pensez-vous faire pour les jeunes qui y habiteront ?

**BG :** Il est vrai que cette question va se poser. De notre point de vue, il sera indispensable de prévoir une desserte de ce nouveau lotissement. Je crois que rien ne l'empêche. Il y a un grand parking qui est celui du stade ; il laisse de l'espace pour y réaliser un autre arrêt de bus sécurisé.

**AA :** Un petit mot de conclusion ?

**BG :** Je crois qu'on ne badine pas avec la sécurité et que celle des enfants doit être intégrée dans notre démarche intellectuelle, dans le sens que l'on veut donner aux choses.

*Propos recueillis le 25 avril 2007  
par Bernard MORGANTI*

## Sommaire

- P.1 Editorial  
Ceinture de sécurité
- P.2 Ceinture de sécurité  
Activités 2006
- P.3 Actions régionales et  
nationales
- P.4 Interview : Bernard GÉA